



Point 3 à l'ordre du jour :

Dotations

Rapport de la Commission d'examen

Table des matières

Dotations	1
La Commission d'examen est composée des personnes suivantes :	2
Introduction.....	2
Argumentaire	2
L'opposition entre une « Eglise de tradition » et une « Eglise de conviction ».	2
Une vision centralisée et hiérarchique de l'Eglise.....	3
Une vision cléricale de l'Eglise.....	4
Les scénarios proposés par le CS.....	4
Caractéristiques de ce scénario (n°3) :.....	5
Concernant les transferts de postes des Régions au canton et aux MiCo :	5
Le scénario proposé par la ComEx	5
Recommandations et propositions de la ComEx concernant les décisions	7
Décision 1	7
Décision 2	7
Décision 3	8
Décision 4	8
La ComEx recommande au Synode d'amender la Décision 4 comme suit :	8
Décision 5	9
Décision 6 CS	9
La ComEx recommande au Synode d'amender la Décision 6 comme suit :	9
Décision 6bis ComEx.....	10
Décision 6ter ComEx.....	10
Décision 7 :	10
La ComEx recommande au Synode d'amender la Décision 7 comme suit :	10
Conclusion	10
ComEX « Dotations »	11
Documents liés	11

La Commission d'examen est composée des personnes suivantes :

Jean-Marc Bettems, laïc, président ; Florence Clerc Aegerter, pasteur ; Christian Pittet, pasteur ; Jean Urfer, laïc ; Boris Voirol, laïc.

Florence Clerc Aegerter et Jean Urfer sont représentants des signataires de la motion : « Pour une Eglise de témoins et de communautés vivantes » (voir note 1).

La ComEx au complet s'est longuement réunie à quatre reprises, les 12.01, 22.01, 29.01, 5.02. Elle a rencontré une délégation du Conseil Synodal (ci-après CS) en les personnes de Line Dépraz et Xavier Paillard ; ses membres ont également participé à diverses rencontres à titre individuel : rencontres d'information régionales ; rencontre d'information cantonale à Morges concernant Terre Nouvelle, Infocom et les EMS ; rencontres avec la délégation des signataires de la motion ; soirée-débat au Sycomore intitulée « Quelle Eglise pour notre société plurielle ? » ; rencontres de travail bilatérales entre membres de la ComEx. De nombreux courriels ont également été échangés au sein de la ComEx.

La ComEx a en outre pu s'appuyer sur un document concernant la dotation et l'occupation des postes actuelles dans l'EERV, transmis à sa demande par l'ORH.

Introduction

Trois éléments sont à prendre en compte pour aborder le rapport du CS :

D'abord, ce qui l'a initié : le rééquilibrage des postes entre l'EERV et l'ECVD (Eglise catholique romaine dans le Canton de Vaud) a suscité une diminution de la subvention de l'Etat pour l'EERV, avec pour conséquence une diminution du nombre de postes.

Ensuite, une motion signée de 22 délégués a été déposée au Synode des 3-4 novembre 2017¹, demandant notamment au CS de présenter une vision sur l'avenir de l'Eglise fondée sur une réflexion théologique réformée.

Enfin, la volonté du CS de proposer au Synode des scénarios de répartition des postes qui ne soient pas « purement mathématiques » mais s'accompagnent d'une réflexion plus fondamentale sur la mission de l'Eglise dans notre société contemporaine.

Argumentaire

Nous saluons l'effort fourni par le CS, qui a pris soin de détailler longuement sa vision historique, sociologique et ecclésiologique. De son propre aveu, le CS n'a eu aucune prétention à l'exhaustivité, aussi engageons-nous le Synode à renoncer à débattre des points de détail et à se concentrer sur les grandes lignes de sa vision ecclésiologique. Dans cette perspective, nous relèverons plusieurs éléments, clairement exposés ou découlant des propositions du CS, avec lesquels nous sommes en désaccord. Nous proposerons également une perspective alternative, afin d'offrir au Synode un vrai choix ecclésiologique.

L'opposition entre une « Eglise de tradition » et une « Eglise de conviction ».

La première, mise à mal par la sécularisation, serait dépassée tandis que la seconde serait seule à même d'accomplir la mission de l'Eglise dans notre société, qualifiée de « liquide ».

¹ « Pour une Eglise de témoins et de communautés vivantes » : cette motion n'a pas été traitée par le Synode faute de temps. Le 24 novembre 2017, une délégation des motionnaires a rencontré une délégation du CS pour négocier le retrait de la motion, en échange d'une prise en compte de son contenu dans le rapport du CS sur les dotations, ainsi que d'une représentation des motionnaires au sein de la ComEx. Cet arrangement a permis d'éviter la convocation d'une assemblée extraordinaire du Synode pour traiter la motion. Le CS a ajouté les décisions 1 et 2 à son rapport, considérant que c'était là une manière de prendre en compte la motion ; d'autre part, Florence Clerc Aegerter et Jean Urfer, signataires de la motion, ont été désignés par le bureau du Synode pour faire partie de la ComEx.

- Nous contestons cette opposition. Tradition et conviction ne s'opposent ni ne s'excluent. La plupart des fidèles de l'EERV, qu'ils soient laïcs ou ministres, sont protestants par tradition familiale, ou par mariage, et engagés par conviction. Sans le socle constitué par la tradition, aucune conviction ne peut naître, se structurer, durer ni porter du fruit.
- De plus, opposer aussi radicalement deux réalités intimement liées, c'est courir le risque majeur de dévaloriser le travail des paroisses, rejetées du côté de la « tradition »², et de survaloriser les projets émergents, relevant de la « conviction ». Les quelques correctifs apportés à la p.6³ ne parviennent pas à dissiper ce malaise.

Une vision centralisée et hiérarchique de l'Eglise

L'organisation de notre Eglise, comme celle des autres Eglises réformées, est presbytéro-synodale (voir le lexique annexé pour une définition plus complète de ce terme). La vision du CS, perceptible notamment dans les scénarios 2 et 3 de répartition des dotations, est de nature plutôt épiscopale : un dispositif central, à la dotation renforcée, régit les Régions et les paroisses dans un rapport hiérarchique descendant (« top-down »), y compris dans le déploiement de projets « émergents », qui devraient être validés par l'organe central de l'EERV. En témoignent les éléments suivants :

- le renforcement de la dotation des Services et Offices, qui a pour corollaire la diminution de la dotation des paroisses et Régions
- le transfert des postes régionaux Terre Nouvelle (ci-après TN) et d'aumônerie en EMS hors des Régions
- la proposition que les Services et Offices cantonaux fournissent des prestations dans le domaine de la mission et n'assurent plus seulement une fonction de support, ce qui implique qu'ils s'investissent au niveau local, à la place des services communautaires régionaux ou des paroisses (p.9)
- la formation des laïcs bénévoles, qui serait assurée par les Services et Offices, sans tenir compte des lieux de formation qui existent déjà et pourraient s'en charger (p.16)
- les EPT affectés à des projets ou mandats particuliers (destinés à stimuler le développement de nouvelles formes d'Eglise), qui seraient attribués aux Services cantonaux et gérés par le CS : le processus serait initié et contrôlé par l'étage cantonal et non régional (p.16)

En outre, bien qu'il exprime son souhait de développer la communauté locale⁴, le CS élabore deux scénarios où les économies proposées s'opèrent essentiellement sur la dotation des paroisses et Régions ; plus encore, le CS prétend que le scénario 3 a l'avantage de « contribuer au dynamisme des paroisses » (p.16) en les obligeant, par la réduction de leur dotation, « à changer de posture ». Au-delà des interrogations que ce raisonnement pourrait susciter (il

² p.9 : « ...l'EERV a pensé jusqu'ici la paroisse prioritairement comme un prestataire de services assurés par des forces ministérielles, dont les habitants bénéficient, subsidiairement comme un espace de vie communautaire. »

³ « Nous devons imaginer une économie mixte dans laquelle notre Eglise (...) est simultanément faite de points d'ancrage (paroisses et aumôneries en institution) qui sont des repères indispensables et d'espaces à investir pour rejoindre d'autres publics (projets, fresh expressions). Certains projets paroissiaux, services communautaires régionaux et lieux phares sont déjà inscrits dans une telle dynamique. »

⁴ « Aujourd'hui, le Conseil synodal a la conviction qu'il convient de développer la paroisse comme (...) une communauté témoignant de l'Évangile en paroles et en actes et rayonnant d'un lieu sur l'ensemble d'un territoire donné ; une communauté ayant à cœur de développer la vie culturelle et communautaire dans une dynamique intergénérationnelle. Une telle communauté est conduite et stimulée par une équipe de conseillers et un ministre ; elle est animée par l'ensemble des membres de la communauté qui s'investissent dans les différents projets paroissiaux. » (p.8)

semble pour le moins paradoxal de mettre les paroisses en difficulté pour les rendre plus dynamiques), nous soulignons à nouveau que le processus de revitalisation des paroisses est conduit du haut vers le bas, sans donner aux paroisses les moyens de prendre elles-mêmes leur avenir en main.

Soulignons enfin que, tout en manifestant sa volonté de laisser aux Régions plus de souplesse d'organisation (p.9), le CS semble témoigner d'un manque de confiance dans leur capacité d'assumer des choix ecclésiaux décisifs et d'être en contact avec la société civile⁵. Pourtant, davantage de liberté dans l'organisation va nécessairement de pair avec une certaine autonomie dans la prise de décision. De plus, proposer de diminuer la dotation des Régions et paroisses ne va certainement pas augmenter leur marge de manœuvre pour accomplir leur mission ; en effet, l'importante charge représentée par les actes ecclésiastiques, surtout par les services funèbres, est incompressible et repose presque entièrement sur les paroisses.

Une vision cléricale de l'Eglise

Bien qu'il dénonce lui-même le cléralisme de notre Eglise, le CS prend cependant cette orientation lorsqu'il lie l'émergence de projets novateurs à une dotation particulière en EPT, donc à des postes ministériels. Or ces « projets émergents » ne peuvent naître que spontanément ; ils sont issus de l'inspiration de l'Esprit ainsi que des charismes des uns et des autres ; ils peuvent être initiés et mis en œuvre autant par des laïcs que par des ministres. Leur définition même implique qu'ils ne dépendent pas de la volonté du CS mais doivent être portés et assumés localement.

Le CS souhaite revaloriser le rôle des laïcs, ce que nous encourageons vivement. En revanche nous nous étonnons que le rapport sur leur rôle et leur place ne soit prévu que pour 2020. Il eût été souhaitable que cette problématique soit traitée en même temps que le dossier sur les dotations : la prise au sérieux du sacerdoce universel s'en serait trouvée renforcée.

Les scénarios proposés par le CS

Nous ne nous attarderons pas sur le scénario 1, qui, comme le précise le rapport du CS, propose des coupes linéaires sans questionner la vision et l'organisation de l'Eglise que cela suppose.

Le scénario 2 ne retiendra pas non plus notre attention, car il nous apparaît comme une simple variante du scénario 3, ayant seulement un impact (à peine) moins fort sur les paroisses et régions en termes de diminutions de postes.

C'est donc le scénario 3, préconisé par le CS, qui fera l'objet de notre analyse. Nous le rappelons ici (pour plus de clarté nous avons ajouté une ligne affichant la dotation actuelle) :

	Régions + PLA	S & O	Admin.	MiCo	CS	Totaux
Dotation 2014	164	14.5	11.5	26	4	220
Linéaire	150.5	13.5	10.5	26	3.8	204.3
Transferts	-16.5 +0.5 +3	+4.5 -0.5	+3.5	+5.5	0	0
Scénario 3	137.5	17.5	14	31.5	3.8	204.3

⁵ p.14, commentaire sur les « points d'attention » à prendre en compte pour le scénario 1 : « il laisse aux seules Régions la responsabilité de faire des choix significatifs pour infléchir ou bouleverser notre manière d'être aujourd'hui Eglise réformée dans le canton de Vaud ; il maintient la difficulté pour l'EERV d'être en contact avec la société civile. »

Caractéristiques de ce scénario (n°3) :

Ce scénario vise essentiellement à renforcer le dispositif cantonal au détriment des régions et paroisses. Nous ne sommes pas favorables à ce scénario, car nous considérons qu'il aurait pour effet :

1. de démotiver les laïcs, engagés ou « simples participants » aux activités de leur paroisse, en leur donnant l'impression que la direction de l'Eglise se désintéresse des communautés locales, dont les ressources en personnel et en ministres subiraient une réduction drastique.
2. de décourager les ministres de paroisse en ne leur laissant plus le temps de créer à l'échelon local des projets intéressants et motivants ; leurs tâches ministérielles se réduiraient à n'être plus que des prestations de service (ce que le CS veut justement éviter). De plus, les ministres cantonaux ayant besoin de l'appui des acteurs locaux s'ils veulent développer des projets sur le terrain, la charge administrative des ministres paroissiaux s'en trouverait sensiblement alourdie (davantage de réunions, de colloques, voire de rapports ; rechercher et motiver des bénévoles, etc.).
3. de diminuer la participation financière des paroissiens. En effet, chacun attend un minimum de « retour sur investissement » quand il fait un don à sa paroisse, or du manque de ministres en paroisse découlerait inévitablement une réduction de certaines activités paroissiales jusqu'alors assurées par ceux-ci. Dans le même temps, les contributions financières des paroisses augmenteraient, car les charges d'exploitation des Services et Offices cantonaux sont relativement élevées tandis que leurs produits sont maigres voire inexistants.

Concernant les transferts de postes des Régions au canton et aux MiCo :

- **Terre Nouvelle** : nous jugeons inadéquat de transférer ces ministères au canton : en effet, c'est dans les régions et paroisses que le travail se fait et doit se faire. Rattacher ces ministères aux Services et Offices contribuerait à les couper de leurs bases.
- **Infocom** : nous considérons que ce sont moins les *postes* que les *missions* qui doivent être transférés au canton. S'il n'est pas forcément nécessaire de doter davantage l'Office cantonal Information et Communication, il est en revanche indispensable de redéfinir son cahier des charges : celui-ci doit être centré sur les services à rendre aux paroisses et Régions, en fonction des besoins qu'elles expriment.
- **Aumôniers en EMS** : il serait dommageable d'en faire des postes MiCo : Relevant dorénavant de la responsabilité du canton, les aumôniers d'EMS, risquent de se désolidariser des Régions et des paroisses ; la dynamique d'interactions entre lieux d'Eglise en souffrirait inévitablement, de même que la prise en charge des personnes.

Le scénario proposé par la ComEx

Contrairement à la vision d'Eglise du CS, nous appelons de nos vœux :

1. Une Eglise résolument presbytéro-synodale, centrée sur des communautés locales (paroisses, Régions, aumôneries) qui ne doivent pas être affaiblies ni dépréciées mais soutenues et encouragées par une dotation appropriée.
2. Une Eglise dont la mission se déploie entièrement dans chaque lieu d'Eglise et dans la vie de chacun de ses fidèles selon les quatre axes donnés par Actes 2,42 (voir le lexique annexé).
3. Une Eglise qui s'attache à rassembler les générations et les personnes issues de différents milieux sociaux et culturels, où les projets s'adressant à des publics spécifiques, réunis selon leurs affinités, sont promus à titre exceptionnel.

4. Une Eglise moins bureaucratique et plus fraternelle, préoccupée davantage de favoriser rencontres, partage et échanges que de faire fonctionner sa structure.
5. Un organe central fournisseur d'outils de support standardisés, d'un professionnalisme exemplaire, au service de la périphérie (Régions, paroisses, aumôneries...) et donnant une bonne visibilité à l'ensemble de notre Eglise.
6. Une décentralisation des processus de décision et de contrôle et un renouvellement de la confiance accordée aux divers lieux d'Eglise pour accomplir la mission de l'Eglise dans notre société.
7. Un décloisonnement des activités et une plus grande synergie entre les différents lieux d'Eglise (paroisses, Régions, services communautaires, aumôneries...).

Pour donner à cette Eglise le plus de moyens possibles de remplir sa mission, nous proposons au Synode un scénario 4 :

	Régions + PLA*	S & O	Admin.	MiCo	CS	Totaux
Dotation 2014	164	14.5	11.5	26	4	220
		26				
Scénario 4	153	12	9.5	26	3.8	204.3
		21.5**				

Notes :

*D'après les renseignements fournis par l'ORH, il y a quatre PLA (paroisses de langue allemande) dotées de 0.8 EPT chacune, soit 3.2 EPT en tout.

** Les lieux-phares et lieux équivalents⁶ font partie de la dotation des Services et Offices. Nous proposons que 4 EPT leur soient attribués.

Ce scénario, qui avantage les lieux d'Eglise et diminue la part de l'organe central, appelle quelques remarques complémentaires :

1. La structure actuelle de notre Eglise est lourde administrativement et gourmande autant en bénévoles laïcs qu'en postes ministériels ; elle génère une bureaucratie inutile et une perte du sentiment de responsabilité dans les paroisses et les Régions. Afin d'alléger cette structure, nous proposons de réduire la voilure de l'échelon cantonal ; celui-ci devra alors se centrer sur des tâches d'organisation générale et de support ainsi que sur les relations avec l'Etat et les autres Eglises tout en assurant une présence de notre Eglise dans les médias.
2. A notre avis, il est absolument nécessaire de distinguer les supports (RH, finances, infocom) des autres offices cantonaux. Les supports doivent être fortifiés, ce qui n'implique pas forcément d'augmenter leur dotation, mais de renforcer leurs compétences et de préciser leur mission.
3. Le canton devrait uniquement assumer des tâches qui ne peuvent être effectuées par des acteurs régionaux ou paroissiaux. La solidarité avec les plus faibles, dans et à l'extérieur de notre pays, l'interface avec la société, la réflexion sur les différentes formes de célébration, la formation des enfants, des jeunes et des adultes sont autant de tâches indispensables, qui s'inscrivent dans la mission de l'Eglise. Elles sont accomplies à l'échelon local, dans les paroisses, les régions, les aumôneries, les lieux-phares et dans divers lieux de formation.

⁶ La cathédrale, L'Esprit Saint, S^t-Laurent + ECT, la Maison de la diaconie

En conséquence, nous estimons que le travail accompli par les offices suivants : SVC, OES, STN, SAS, SFA⁷, peut et doit être assuré par des ministres ou des laïcs (bénévoles ou salariés) œuvrant sur le terrain. Certaines tâches de coordination, concernant par exemple les milieux de la santé, le secteur Terre Nouvelle, la formation « Enfance » 0-15 ans, la formation « Jeunesse » 15-25 ans ou la formation d'adultes, ne nécessitent pas forcément un coordinateur à mi-temps mais peuvent être confiées à des plateformes d'échanges, à des colloques ou conseils cantonaux regroupant les acteurs de terrain (ministres de paroisse, ministres de services communautaires régionaux, aumôniers membres des MiCo, lieux-phares...) travaillant dans un même domaine et présidés par un des membres, laïc ou ministre, qui se réuniraient librement selon les besoins. Notre Eglise y gagnerait en souplesse, en dynamisme, en complémentarité entre les différents ministères et en unité, tout en ayant une charge administrative plus légère.

Ces propositions de coupes permettent d'économiser un total de 6,1 EPT sur la dotation actuelle, selon les chiffres fournis par l'ORH.

Recommandations et propositions de la ComEx concernant les décisions

Compte tenu de tout ce qui précède, voici les recommandations et propositions d'amendements de la ComEx concernant les décisions formulées par le CS dans son rapport :

Décision 1

Reconnaissant « que tous les baptisés sont responsables de la mission de l'Eglise selon la vocation et les charismes reçus de Dieu », le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre un rapport définissant une politique de reconnaissance, de formation et de valorisation des laïques.

La ComEx recommande au Synode d'adopter la Décision 1 telle que formulée par le CS.

Décision 2

Dans la suite du rapport sur le pluralisme à soumettre au Synode avant la fin de cette législature, le Synode demande au Conseil synodal de stimuler un débat de fond sur l'identité et l'avenir des paroisses dans l'EERV, en vue d'un rapport.

La ComEx recommande au Synode de surseoir à cette Décision 2, en attendant d'avoir pu prendre connaissance du rapport sur le pluralisme.

Explication : la ComEx estime que cette décision 2 ne concerne pas les dotations, et qu'elle est prématurée : le Synode doit d'abord prendre connaissance du rapport sur le pluralisme avant de décider s'il y a lieu d'organiser un débat de fond ou non, et de déterminer l'orientation à donner à ce débat.

⁷ Dans l'ordre : Service Vie Communautaire et culturelle, Office Eglise et Société, Service Terre Nouvelle, Service Santé et solidarité, Service Formation et accompagnement

Décision 3

En vue de la nouvelle législature, le Synode demande au Conseil synodal de prendre des mesures de reconnaissance et de formation des laïques bénévoles engagés au service de la mission de l'Eglise, notamment dans les domaines de la gouvernance et de la vie communautaire.

La ComEx recommande au Synode de surseoir à la Décision 3 telle que formulée par le CS, en attendant d'avoir pu prendre connaissance du rapport sur les laïcs.

Explication :

C'est inverser le processus que de mettre en place des mesures de reconnaissance et de formation avant que soit rédigé le rapport sur les laïcs (prévu pour 2020 d'après la p.8 du rapport du CS). Le Synode doit d'abord prendre connaissance de ce rapport et l'avaliser avant que des mesures concrètes ne soient entreprises. Pour la ComEx, les critères de formation et formes de reconnaissance manquent mais pas les lieux de formation : les possibilités et lieux de formation existent déjà⁸, il n'y a aucune nécessité immédiate d'en créer de nouveaux ; il serait en revanche utile de dresser la liste des formations offertes, voire de proposer aux organismes de formation d'en offrir d'autres, adaptées aux besoins des divers lieux d'Eglise.

Décision 4

Le Synode demande au Conseil synodal de donner aux Régions les critères qui leur permettront d'organiser leur dotation en tenant compte des principes fondamentaux suivants :

- le témoignage et l'engagement relèvent de la responsabilité de chacun ;
- la vie spirituelle, la communion et la vie communautaire relèvent principalement des paroisses ;
- la formation, les solidarités et l'ouverture relèvent principalement des services communautaires ;
- chaque Région veille à coordonner les 8 axes du programme de législature ;
- chaque Région encourage le développement de projets émergents ;
- les actes ecclésiastiques sont assurés pour toute personne qui le demande, sous réserve des exceptions réglementaires ; leur prise en charge est organisée au niveau régional ;
- un pasteur est désigné pour chaque paroisse ;
- un coordinateur est désigné dans chaque Région.

La ComEx recommande au Synode d'amender la Décision 4 comme suit :

Le Synode demande au Conseil synodal de **déléguer aux Régions la responsabilité d'organiser leur dotation au sein des paroisses et des services communautaires en fonction des 4 axes de la mission de l'Eglise : la célébration, le témoignage, la diaconie et l'unité.**

~~Donner aux Régions les critères qui leur permettront d'organiser leur dotation en tenant compte des principes fondamentaux suivants :~~

- ~~- le témoignage et l'engagement relèvent de la responsabilité de chacun ;~~
- ~~- la vie spirituelle, la communion et la vie communautaire relèvent principalement des paroisses ;~~

⁸ Cèdres Formation, Crêt-Bérard, les Facultés romandes de théologie, le cours biblique par correspondance proposé par l'OPF, la Commission liturgie et musique de la CER, l'aumônerie du CHUV, pour ne citer que ces organismes.

~~— la formation, les solidarités et l'ouverture relèvent principalement des services communautaires;~~

~~— chaque Région veille à coordonner les 8 axes du programme de législature;~~

Les Régions doivent notamment :

~~— chaque Région encourager le développement des projets existants et émergents ;~~

- **assurer** les actes ecclésiastiques ~~ont assurés~~ pour toute personne qui le demande, sous réserve des exceptions réglementaires ; **organiser** leur prise en charge ~~est organisée~~ au niveau régional, **avec, si nécessaire, le soutien d'un pool cantonal de ministres ;**

- **doter** chaque paroisse **d'au moins** un pasteur ~~est désigné pour;~~

- **doter** chaque Région d'un coordinateur ~~est désigné dans.~~

Explication :

La mission de l'Eglise doit se déployer selon les quatre axes cités par Actes 2,42 (p.3 du rapport du CS)⁹. Cette mission doit être accomplie autant par les croyants, à titre individuel, que par les communautés. Tracer des frontières entre ce qui appartient davantage aux uns ou aux autres, aux individus, aux services communautaires ou aux paroisses est artificiel et risque d'établir une hiérarchie entre ces quatre axes.

D'autre part, la ComEx estime qu'il est vain de faire allusion au programme de législature, établi pour une période déterminée, dans une décision relative aux dotations : concernant la mission de l'Eglise, il est préférable de se référer à la pérennité de l'Evangile plutôt qu'à un programme appelé à se modifier à chaque changement de législature.

Enfin, la ComEx estime nécessaire qu'un pool de ministres remplaçants, retraités ou en activité, soit constitué et géré à l'échelon cantonal. Une paroisse ou un service communautaire ne pouvant assurer un culte ou un service funèbre pourrait ainsi faire appel à ce service de remplacements sans surcharger les ministres des autres paroisses.

Décision 5

Le Synode demande au Conseil synodal de lui soumettre en novembre 2018 les ajustements du Règlement ecclésiastique qui pourraient s'avérer nécessaires.

La ComEx recommande au Synode d'adopter la Décision 5 telle que formulée par le CS.

Décision 6 CS

Le Synode fixe les enveloppes de dotations jusqu'en 2024 selon le scénario 3 du présent rapport. (NB : le rapport du CS sur les dotations)

La ComEx recommande au Synode d'amender la Décision 6 comme suit :

Le Synode fixe les enveloppes de dotations jusqu'en 2024 selon le scénario 4 du rapport de la Commission d'examen sur les dotations.

Pour des raisons de transparence et de bonne gouvernance, la ComEx estime que le Synode doit recevoir une information complète concernant la dotation et l'occupation des postes dans l'EERV.

En conséquence, elle propose au Synode d'adopter une décision 6bis telle que formulée :

⁹ Nous les rappelons brièvement : la **célébration** (*leitourgia*, célébration de l'Evangile par le culte et les sacrements), le **témoignage** (*martyria*, proclamation de l'Evangile au monde), la **diaconie** (*diakonia*, ou l'engagement éthique) et l'**unité** ou **communauté** (*koinonia*, capacité à vivre ensemble, dans l'unité et la diversité, au sein des communautés et entre elles).

Décision 6bis ComEx

La liste détaillée des postes de l'EERV, comportant la dotation et l'occupation en EPT de chaque poste, doit être mise à jour annuellement et transmise aux délégués au Synode avec la présentation du budget.

En examinant les pages 11-13 du rapport du CS, la ComEx a relevé une différence positive récurrente entre la subvention allouée par l'Etat et la dotation réelle ; les fluctuations de la masse salariale peuvent évidemment avoir un impact sur le nombre d'EPT disponibles. En conséquence, la ComEx propose au Synode d'adopter une décision 6ter telle que formulée :

Décision 6ter ComEx

En cas d'augmentation du nombre d'EPT disponibles dans l'EERV, ces EPT sont attribués aux Régions. Les Régions ont la responsabilité de les répartir selon les directives données par la décision 4.

Décision 7 :

Le Synode fixe à l'été 2020 le délai de passage aux nouvelles enveloppes de dotation et à la nouvelle organisation des forces ministérielles au sein de chaque enveloppe et de chaque Région.

La ComEx recommande au Synode d'amender la Décision 7 comme suit :

Le Synode fixe à l'été 2020 le délai de passage aux nouvelles enveloppes de dotation et à la nouvelle organisation des forces ministérielles au sein de chaque enveloppe et de chaque Région. L'ORH dispose d'une marge de manœuvre dans l'application des enveloppes en fonction des situations particulières.

Explication : la ComEx se soucie de l'impact qu'un changement soudain de dotation peut avoir sur les employés - laïcs ou ministres - de l'EERV ou sur les lieux d'Eglise : disparition ou diminution d'un poste, retraite d'un titulaire peu après l'été 2020, projet en cours ne pouvant plus recevoir le soutien ministériel nécessaire... Il est important que l'ORH dispose d'une latitude suffisante pour accompagner les personnes ou lieux d'Eglise qui en auraient besoin, quitte à différer un départ de poste.

Conclusion

Prenant en considération tout ce qui précède, la ComEx propose au Synode d'entrer en matière, à condition d'accepter la proposition suivante, faite par le bureau du Synode : « Dès 2018, le bureau propose d'aborder un rapport du CS pour l'examen duquel une commission a été nommée à partir du rapport de la ComEx (et non pas en suivant page à page la structure du rapport du CS) et ce dans le but de favoriser et dynamiser le débat » (in : *Canevas pour la reddition d'un rapport de ComEx*)

Le 8 février 2018, Florence Clerc Aegerter, secrétaire

ComEX « Dotations »

- Florence Clerc Aegerter
- Christian Pittet
- Jean Urfer
- Boris Voirol (rapporteur)
- Jean-Marc Bettems (président)

8 février 2018

Documents liés

- **Résumé exécutif** du rapport de la Commission d'examen (ci-après ComEx)
- **Annexe 1** Lexique : Systèmes de gouvernance ecclésiale et missions de l'Eglise
- **Annexe 2** Dotation et occupation des Services communautaires dans les différentes régions (chiffres fournis par l'ORH)
- **Annexe 3** Dotations et occupation des postes dans les régions et paroisses (sans les PLA), en nombre d'EPT – janvier 2018
- **Annexe 4** Dotations EERV en pourcentages du nombre total d'EPT

Dotations

Résumé exécutif du rapport de la Commission d'examen (ci-après ComEx)

Bases du rapport:

La COMEX relève le côté bien fourni et en même temps partiel du rapport du CS.

Nous relevons notamment dans le rapport du CS la présence en fait de seulement deux variantes (voir ci-dessous), alors que nous jugeons la discussion d'un scénario de décentralisation également légitime. De plus, nous considérons que l'opposition des notions d' « Eglise de tradition » et « Eglise de conviction » n'est pas pertinente, et que ces notions sont plutôt à voir en articulation et en complément l'une de l'autre, entre autres réserves (liste exhaustive dans le rapport COMEX).

Nous proposons toutefois au Synode d'entrer en matière sur le rapport du CS, dûment complété par celui de la COMEX.

Choix d'Eglise présidant à l'attribution des dotations :

La solution 1 (CS) présente une variante de coupes linéaires. Elle est écartée à juste titre par le CS dans son rapport ; le scénario se base sur une simple équation, et non sur un choix ecclésiologique, raison pour laquelle nous l'écartons également par principe.

Les solutions 2 et 3 (CS) présentent une variante basée sur une conception centralisée et hiérarchique de l'église, où les décisions et le développement sont pris par le « centre ». Les forces en périphérie étant tout juste suffisantes pour assurer le service minimum dans les paroisses, elles ne permettraient pas de laisser émerger à la périphérie des propositions nouvelles dans le cadre des dotations ministérielles. Le rattachement de nombre de services communautaires et des aumôneries contribue à concentrer le pouvoir au centre, tout en vidant la périphérie de sa substance.

Dans ce scénario, les nouveautés émergeant en périphérie seraient soumises à l'approbation du centre pour obtenir les moyens nécessaires, laissant uniquement à la périphérie la possibilité de faire des innovations en vue d'économies (« faire autant avec moins »).

Cette approche pourrait être pertinente si le centre avait un avantage sur la périphérie pour décider de l'adaptation aux changements à venir, mais la mise en avant de « fresh expressions » et de développement émergeant comme réponse aux défis de demain contredisent cette hypothèse, leur lieu de survenance étant naturellement à la périphérie, sur le terrain, et non au centre, soumis à une logique d'institutionnalisation.

La solution 4 (ajout ComEx) propose une décentralisation et un fonctionnement en réseau, à savoir un recentrage des missions du centre sur un soutien de la périphérie (finances, info/com, RH) avec des ressources hautement professionnalisées et un déploiement standardisé au maximum pour gagner en efficacité (par exemple, standardiser la forme des sites web et leur formatage, non leur contenu). Les économies frapperaient donc principalement les services et offices dans leurs missions de développement, lesquelles seraient alors confiées à la périphérie ; la périphérie serait alors chargée de nourrir ce qui émerge regionalement et de trouver des moyens de partager les bons projets. Le centre serait alors principalement une plateforme d'échange et de support plutôt qu'une tête, un centre de services plutôt qu'une direction stratégique. Cette organisation correspondrait dans les grandes lignes dans le sens de ce que l'église neuchâteloise a mis en œuvre. Elle correspond par ailleurs également aux nouvelles tendances du management, des entreprises en réseau.

La ComEx « Dotations » vous suggère de vous rallier au scénario 4, qui est en cohérence avec l'idée de soutenir l'émergence de solutions à la périphérie tout en offrant un soutien hautement professionnalisé et rationnalisé.

Les modifications proposées dans les décisions vont dans le sens de cette solution 4.

Systèmes de gouvernance ecclésiale et missions de l'Eglise

La gouvernance de l'Eglise

Trois types d'organisation prévalent dans les Eglises chrétiennes :

Le congrégationalisme

Les Eglises congrégationalistes sont des Eglises protestantes de tradition réformée, pratiquant une forme d'organisation d'Eglise où chaque paroisse se gère de manière entièrement autonome et indépendante. Les communautés évangéliques libres sont organisées sur ce modèle.

Le congrégationalisme donne l'autorité à l'assemblée entière. La congrégation est formée de tous les membres de l'assemblée, qui sont des personnes ayant librement choisi d'en faire partie ; elle prend des décisions concernant le budget, l'organisation de l'assemblée, l'élection ou la destitution d'anciens et de pasteurs. L'assemblée est indépendante des autres assemblées de la même dénomination. Certaines assemblées s'associent avec d'autres pour différentes activités. Elles mettent parfois en commun certaines ressources et encouragent le partage fraternel entre les membres de différentes assemblées d'une même ville ou région. Dans un tel modèle, l'échelon supra-local disparaît : il pourrait éventuellement y avoir un rassemblement occasionnel de plusieurs communautés locales, ou un organe faitier jouant le rôle de porte-parole et de représentant des diverses communautés dans la société, mais plus de Synode institué, in de Conseil synodal, ni de Services et Offices cantonaux. L'administration et la prise de décision se ferait entièrement à l'échelon local.

Le système épiscopal

Le système épiscopal est un système de gouvernance d'Eglise à structure hiérarchique ayant plusieurs niveaux de clergé. L'organisation de l'Eglise est centralisée, l'échelon local (paroisses, aumôneries...) est assujetti à l'autorité d'une hiérarchie d'évêques et de prêtres, selon un modèle pyramidal. L'Eglise catholique romaine est organisée sur ce modèle.

Le système presbytéro-synodal

C'est la forme d'organisation de notre Eglise, et la plus usitée au sein des Eglises réformées. L'Eglise locale délègue une partie de son pouvoir à une fédération gouvernée par une assemblée faitière, le Synode, qui peut exercer son autorité sur les Eglises locales. Ce modèle permet l'expression de la diversité tout en recherchant l'unité et le consensus. Son nom vient de ce que la vie de l'Eglise est dirigée en général par deux instances relevant de deux échelons :

- l'échelon local, dirigé par les conseils *presbytéraux* (ou paroissiaux)
- l'échelon cantonal ou national, dirigé par le *Synode*, dont les délégués, ministres et laïcs, sont élus par les instances locales.
- l'EERV a la particularité de comporter un échelon supplémentaire, supra-local : la Région, composée de plusieurs paroisses et services communautaires et dirigée par le Conseil régional.

Calqué sur le modèle démocratique, ce système comporte à chaque échelon un législatif et un exécutif. Le législatif est l'autorité suprême et l'instance de contrôle de l'exécutif.

L'originalité du système presbytéro-synodal est double. D'une part, la conception d'autorité n'y est pas à sens unique, du haut vers le bas, ou de la base presbytérale vers le Synode, mais les deux organes renvoient l'un et l'autre à la seule autorité de Dieu. D'autre part, ce système conçoit l'Eglise comme un corps formé de tous ceux et celles qui la constituent, laïcs et ministres, et considère que sa gestion est leur affaire commune. Dans ce système, il est indispensable d'établir ce qui appartient à la compétence de l'échelon local et ce qui relève de la responsabilité de l'échelon cantonal (le Synode).

En principe, l'échelon synodal (dans le cas de notre Eglise il est assimilé à l'échelon cantonal) est chargé de l'organisation générale de l'Eglise (fixer les dotations et les contributions financières, recruter et gérer le personnel...), de favoriser l'unité entre les Régions du canton (cadre liturgique et confession de foi, discipline ecclésiastique, critères et reconnaissance des formations, consécration aux ministères...) et de représenter l'ensemble de l'Eglise à l'extérieur (relations avec les Eglises sœurs et l'Etat, présence dans les médias...).

La mission de l'Eglise

L'Eglise ne peut exister durablement sans structure ni autorité. Comme dans le corps humain, la *structure* est ce qui unit organiquement (et non pas hiérarchiquement) les parties entre elles ; le rôle de *l'autorité* n'est pas d'imposer des objectifs, mais de faire croître l'ensemble harmonieusement (« autorité » vient du latin « augere » : augmenter, faire progresser, et non diriger ou asservir).

Dans la tradition réformée, la mission de l'Eglise s'axe autour de l'annonce de la Parole et de l'administration correcte des sacrements. Le dialogue œcuménique a permis d'en enrichir la compréhension, à partir d'Actes 2,42. Ainsi, l'Eglise est appelée :

- au **témoignage** (*martyria*), c'est-à-dire à la proclamation de l'Évangile. Cette mission peut se déployer de multiples façons, autant dans des relations interpersonnelles que communautairement, autant dans la catéchèse des enfants et adolescents qu'à l'occasion d'un café théologique.
- à la **célébration** (*leitourgia*). Le culte dominical en est le lieu principal mais pas exclusif. Cette mission peut prendre des formes très variées selon les lieux et les personnes : recueils, prières, marches méditatives...
- au **service** (*diaconia*). La Parole, pour être crédible, doit s'incarner dans des actes de service et de solidarité et dans un engagement éthique. Là encore, le service d'autrui peut se vivre de multiples façons, aussi bien individuellement que communautairement, dans le soutien à une œuvre d'entraide autant que dans un travail d'aumônerie ou dans une protestation en faveur des plus démunis.
- à la **communio** (*koinonia*), c'est-à-dire à l'unité, tant au sein de ses communautés locales qu'entre elles et entre les différentes Eglises. Cette mission maintient et renforce les liens qui unissent tous les chrétiens, elle nous stimule à vivre ensemble de façon harmonieuse en respectant nos différences, nous réjouissant de notre diversité et en surmontant nos divisions.

Annexe 2 : pour information

Rapport de la ComEx « Dotations » 02.2018

Dotation et occupation des Services communautaires dans les différentes régions (chiffres fournis par l'ORH)

Les chiffres de la colonne de gauche indiquent la dotation, ceux de la colonne de droite indiquent l'occupation

Les cases en rouge indiquent une sous-dotation, les cases en vert une sur-dotation par rapport à ce qui est prévu.

Région	1		2		3		4		5		6		7		8		9		10		11		total	
coordination	0.5	0	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0	0.5	0	0.5 ²	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	5.5	4
infocom	0.5	0.3	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.3	0.5	0.3	0.2	0	0.3	0	0 ²	0	0	0	0	0	3.5	2.4
formation	1.5	1.5	1.5	1.5	0.5	1	2.5	2	1.5	1.5	0.5	0.5	1.5	0.5	1.5	1	1	1	1.5	1.5	2	1.5	15.5	13.5
solidarité	1	0.5	0.5	0.5	1.5	1.7	1	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5	0.8	1	0.7	0.7	0.5	1	2	1.5	0.5	1	9.5	9.4
VCC ¹															0.5	0.5							0.5	0.5
MSC																			0.5 ³	0.5			0.5	0.5

¹VCC : Vie Communautaire et Culturelle

²Infocom est assuré par le MCO

³MSC Pays-d'Enhaut

Les régions ne s'organisent pas toutes de la même manière. Certaines n'ont pas de poste spécifiquement dédié à la formation d'adultes, qui est assurée par des ministres paroissiaux. D'autres régions n'ont pas de Service destiné aux personnes en situation précaire car il y a trop peu de besoins dans ce domaine. D'autres encore pallient le manque de ministres Terre Nouvelle par l'engagement des laïcs, ou le manque d'aumôniers en EMS par l'engagement des ministres de paroisse, etc.

Formation : ces postes concernent essentiellement la formation d'adultes, la catéchèse, l'enfance.

Infocom : Les dotations varient entre 0,2 et 0,5 EPT. Deux régions n'ont pas consacré d'EPT à Infocom, une région a couplé cette mission avec celle de MCO à 0,5 EPT. En résumé, 6 régions lui consacrent 0,5 EPT ; 1 région 0,3 EPT et 2 régions 0,2 EPT ; 2 régions 0 EPT.

Solidarité : ces postes concernent essentiellement l'aumônerie des EMS, Terre Nouvelle, des Services d'écoute ou s'adressant aux personnes défavorisées.

Annexe 3 : pour information

Rapport de la ComEx « Dotations » 02.2018

Dotations et occupation des postes dans les régions et paroisses (sans les PLA), en nombre d'EPT – janvier 2018

	dot. région	occupation région	différence	dot. paroisses	occupation paroisses	différence	nbre vicaires	vicaires et rempl.
Région 1	3,5	2,3	- 1,2	13,5	12,25	-1,25	3	2
Région 2	3	3	0	13,5	12	-1,5	0	0
Région 3	3	3,7	+0,7	12,5	11,5	-1	3	1
Région 4	5	3,5	-1,5	11,5	10,7	-0,8	1	0,5
Région 5	3	2,8	-0,2	12	11,8	-0,2	3	1,3
Région 6	2	1,8	-0,2	8,5	8,5	0	1	0,5
Région 7	3	1,5	-1,5	12,5	12,5	0	1	0,5
Région 8	3,5	2,2	-1,3	11,5	9,2	-2,3	1	0,2
Région 9	2,5	2,5	0	9	9,3	+0,3	0	0
Région 10	4,5	4	-0,5	12,5	12,5	0	3	2
Région 11	3	3	0	8	8,1	+0,1	2	0,6
TOTAL	36 EPT		-5,7 EPT	125 EPT		-6,75 EPT	18	8,6 EPT

Commentaires :

Ces chiffres ont été établis sur la base des tableaux fournis par l'ORH. Ils ne tiennent pas compte des postes où le titulaire est en congé prolongé (maladie, sabbatique...) depuis plus de 6 mois et non remplacé ou partiellement remplacé.

La dotation des régions et paroisses, sans les PLA, est de 160,8 EPT. Les PLA ont quatre fois 0,8 EPT par lieu d'Eglise, soit 3,2 EPT en tout. Tous les postes PLA sont entièrement pourvus.

D'après les chiffres reçus, 2,65 EPT ne sont pas repourvus dans les MiCo.

De même, les Services et Offices bénéficient d'un 0,64 EPT supplémentaire.

Les vacances de postes concernent donc presque exclusivement les postes régionaux, et plus encore les postes paroissiaux ; en outre, 8,6 EPT sont assurés par des vicaires et remplaçants.

Retraites : D'après deux des tableaux du document « *Rapport non décisionnel du CS au Synode concernant les dotations* », il y actuellement dans l'EERV 24 employés de plus de 65 ans. 50 employés ont entre 61 et 65 ans et seront tous à la retraite dans quatre ans. 82 employés ont entre 56 et 60 ans et seront tous à la retraite dans dix ans. La faiblesse des effectifs des ministres actuellement en formation et des étudiants dans les Facultés de théologie ne permettra pas de compenser ces 132 départs d'ici dix ans. Il conviendrait donc d'établir des priorités pour l'occupations des postes.

Dotations EERV en pourcentages du nombre total d'EPT

Remarques sur la répartition actuelle de la dotation, en pourcentages :

Selon les chiffres reçus de l'ORH, 73.09% des EPT sont affectés aux 11 régions, 83 paroisses et 4 PLA.

Dans les régions (sans les PLA), 28.8% des EPT sont affectés au travail régional.

Dans l'EERV, 25.45% des EPT sont hors des paroisses/régions.

Nombre d'EPT moyen par paroisse (sans les PLA) : 1.5 EPT.

